

HABITATS ESPECES ET ACTIVITES

Les habitats et les espèces	15
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	15
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	16
Récifs	16
Prés salés atlantiques	16
Végétation annuelle des laisses de mer	17
Végétation vivace des rivages de galets	17
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	17
Roselières dunaires	18
Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques	18
Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles	19
Tourbière haute dégradée encore susceptible de régénération	19
Frênaie de ravins hyperatlantique à Scolopendre	19
Le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	19
Le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	20
Le Murin émarginé (<i>Myotis emarginatus</i>)	20
Le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	21
Le Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	21
Les activités sur le site	22
La cueillette sur l'estran	22
La pêche en mer	22
L'agriculture	23
La sylviculture	24
L'industrie	25
La chasse	25
Les loisirs et les sports, la fréquentation touristique	25

L'inventaire a permis d'identifier la présence de 13 habitats inscrits à l'annexe I de la directive. Cinq espèces de l'annexe II de la directive sont présentes sur le site. L'inventaire des amphibiens n'a pas révélé d'espèces de l'annexe II.

La cartographie des habitats fait ainsi ressortir la prédominance des habitats « bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » et « lande sèche » sur le milieu terrestre. Les « récifs » et les « replats boueux ou sableux exondés à marée basse » alternent sur l'estran. Deux habitats saumâtres ressortent au nord du site pour la « roselière » et à l'est pour le « pré salé atlantique ». Par ailleurs, la « végétation de laisse de mer* » ainsi que la « végétation vivace des rivages de galets » sont peu présentes (anse Saint-Martin).

Les « falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques » font la transition avec les habitats terrestres où dominent les différents faciès de « lande sèche ». La « lande humide atlantique septentrionale à Bruyère à quatre angles », en fond de vallée (Vauville) laisse progressivement place en aval à la « tourbière haute dégradée ». Les versants de quelques vallées encaissées (Beaumont, Eculleville, Gréville), sont marquées par la présence des « frênaies de ravins hyper-atlantiques à Scolopendre » et des « hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx ».

Il faut enfin souligner d'autres habitats (bois de feuillus, bois d'aulnes et de saules, étang, prairies) présents en mosaïque auprès des landes, des hêtraies et des frênaies en particulier.

Le site accueille cinq mammifères : une espèce de pinnipède ; le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) et quatre espèces de chiroptères ; le grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le grand Murin (*Myotis Myotis*), le Murin émarginé (*Myotis emarginatus*) et le Murin de Bechstein (*Myotis beicsteini*).

La présentation des habitats est issue des fiches habitats côtiers et agro-pastoraux du Muséum national d'histoire naturelle et porte sur leur définition, leurs caractéristiques, leur valeur et leur vulnérabilité dans le contexte la zone biogéographique atlantique. Les pourcentages présentés par rapport à la surface du site, le sont à titre indicatif. La liste des espèces caractéristiques se rapporte aux fiches standard et ne peut tenir lieu d'inventaire pour le site.

Cf. Carte n°4 : « Les habitats naturels », en fin de document,
Carte n°5 : « Les habitats des chiroptères », ci-après,
Carte n°8 : « Les habitats des amphibiens », en annexe 5.

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

Code Natura 2000 : 1110 – Superficie : 50,36%

Cet habitat est constitué de bancs de sables sublittoraux submergés de manière permanente. La profondeur d'eau dépasse rarement 20 mètres sous le niveau correspondant au « Chart Datum ». Il s'agit de bancs de sable sans végétation ou avec végétation relevant des *Zosteretum marinae* et *Cymnodoceion nodosae*. Ainsi rencontre-t-on des herbiers de Zostères marines (*Zostera marina*) dans l'anse Sait-Martin et au Port du Hable (Côte nord du site). Les avant-plages sont sous l'influence hydrodynamique des houles venant du large, leur pente est généralement très faible (0,3 à 0,4 %) et régulière jusqu'à une profondeur où les houles affaiblissent le remaniement incessant des particules, le plus souvent au delà de 10-15 mètres. Cet habitat constitue un lieu d'hivernage très important pour de nombreuses espèces d'oiseaux. En effet, des communautés d'invertébrés du sublittoral jouent un rôle notable dans l'alimentation des poissons et des oiseaux.

Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

Code Natura 2000 : 1140 – Superficie : 3,09%

Cet habitat est caractérisé par des sables et vases des côtes océaniques, des chenaux et des lagunes associées, non submergés durant la marée basse, dépourvus de plantes vasculaires, mais habituellement colonisés par des algues bleues et des diatomées. Il correspond à la zone de balancement des marées (estran), c'est-à-dire aux étages supralittoral (zone de sable sec) et médiolittoral (zone de rétention et de résurgence). Les peuplements intertidaux d'invertébrés qui occupent cet habitat se diversifient en fonction essentiellement de deux types de critères : les caractéristiques du sédiment liées à l'hydrodynamisme, cela va des sédiments fins aux graviers et cailloutis, ce qui est au-delà de la définition *sensu-stricto* (replats boueux et sableux), et la pente (profil) des plages qui autorise une plus ou moins grande possibilité de retenir de l'eau à basse mer. C'est un habitat d'une grande importance comme lieux de gagnage d'anatidés et de limicoles. Des populations d'invertébrés très abondantes et diversifiées participent à l'ensemble de la production de l'écosystème littoral. Elles sont les proies de prédateurs aquatiques (crabes et poissons) à marée haute tandis qu'elles sont exploitées par les oiseaux à marée basse. Il existe dans cet habitat de très fortes potentialités de production secondaire. Parmi les tendances évolutives qui affectent cet habitat, on retiendra que les apports croissants de matière organique sur le littoral (eutrophisation) se traduisent par des échouages massifs d'algues macrophytes (marées vertes) mais aussi par des modifications qualitatives des peuplements. Les effluents traités ou non, les eaux usées... participent aussi à ce type de modifications. Cet habitat souffre périodiquement d'échouages massifs d'hydrocarbures ou d'objets flottants de toute sorte (macro-déchets).

Récifs

Code Natura 2000 : 1170 – Superficie : 11.06%

Cet se caractérise par des substrats rocheux exposés à marée basse, provenant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale où la zonation des communauté animales et végétales est ininterrompue. Ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes. Les espèces indicatrices sont les algues brunes (espèces du genre *Fucus*, *Laminaria* et *Cystoseira*), les algues rouges (espèces de la famille des *Corallinaceae*, *Ceramiales* et *Rhodomelaceae*), et les algues vertes (espèces du genre *Ulva* et *Enteromorpha*). On peut citer également les bancs de moules (sur substrat rocheux) et autres invertébrés typiques des substrats marins durs (éponges, bryozoaires et crustacés cirripèdes par exemple). En mode abrité, ce sont les peuplements végétaux qui dominent et offrent aux animaux sessiles et vagiles des abris et des conditions d'humectation tout à fait bénéfiques. Les herbivores y sont naturellement abondants. En milieu très exposé, les algues se raréfient puis disparaissent au bénéfice de peuplements très peu diversifiés à base d'espèces spécialisées (moules, pouce-pied, balanes...). Le retournement des blocs est néfaste pour les épibioses sessiles de la partie supérieure des blocs. Elles meurent, ce qui entraîne une accumulation de matière organique, tandis que les espèces de dessous de blocs, confrontées à de nouvelles conditions écologiques sont amenées à disparaître au bénéfice d'espèces pionnières comme les Ulves et les Entéromorphes. L'homme fréquente les estrans rocheux lors des grandes marées et son impact négatif peut se traduire essentiellement de deux façons : l'utilisation abusive d'engins souvent destructeurs (marteaux, pics, burins, ...) pour les prélèvements directs d'espèces consommables fixées, et le retournement de blocs de pierres ou galets, non remis à leur position d'origine.

Prés salés atlantiques

Code Natura 2000 : 1330 – Superficie : 0,12%

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques, se développant au niveau du schorre, sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux, consolidé, situées dans la partie supérieure de la zone intertidale et pouvant subir une inondation régulière par la marée. En fonction de l'influence des marées, on distingue : les végétations de prés salés du bas-schorre, les végétations de prés salés du moyen-schorre, les végétations de prés salés du haut-schorre, les

végétations de prés salés du contact haut schorre/dune, les végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée. Les espèces caractéristiques sont l'Aster maritime (*Aster tripolium*), la Puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*), l'Obione et ses sous espèces (*Halimione portulacoides*, *Halimione pedunculata*), l'Armérie maritime (*Armeria maritima*), le Plantain maritime (*Plantago maritima*), la Frankénie lisse (*Frankenia laevis*). Le maintien de ces habitats est directement lié au fonctionnement hydrologique du bassin versant, les arrivées d'effluents agricoles pouvant générer des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et des milieux récepteurs situés en aval. Les risques de détérioration sont liés aux remblaiements, à l'urbanisme, au pâturage s'il est trop intensif et à la fréquentation excessive de certaines marges supérieures (pistes équestres, passages d'engins divers...). Cet habitat est

Végétation annuelle des laisses de mer

Code Natura 2000 : 1210 – En linéaire côtier

Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations thérophytiques halonitrophiles des laisses de mer riches en matière organique azotée, à la partie sommitale des estrans, sur substrat sableux à limono-argileux, plus rarement de graviers ou de cordons de galets, bien drainé et non engorgé d'eau. Les espèces caractéristiques sont le Cakile maritime (*Cakile maritima*), la Soude brûlée (*Salsola kali*), les espèces d'Arroche et notamment l'Arroche de Badington (*Atriplex glabriuscula*), l'Ephorbe peplis (*Euphorbia peplis*), le Pavot cornu (*Glaucium flavu*), la Giroflée des dunes (*Matthiola sinuata*). Sur substrat vaseux ou sableux et lorsqu'il est bien développé, cet habitat contribue à l'équilibre dynamique des littoraux sédimentaires, notamment sur l'avant-dune où il fixe une quantité non négligeable de sable au contact inférieur de la dune embryonnaire. On peut y rencontrer certains oiseaux nicheurs (sur cordons de galets et de graviers) : goéland argenté, sterne naine, sterne pierregarin, gravelot à collier interrompu, grand gravelot ; ces espèces utilisent également ce type d'habitat comme zone trophique. De nombreuses espèces de limicoles migrateurs et hivernants fréquentent également les laisses de mer pour se nourrir d'invertébrés marins. Les risques de détérioration sont liés à la surfréquentation, au nettoyage mécanique des plages et à l'artificialisation du trait de côte.

Végétation vivace des rivages de galets

Code Natura 2000 : 1220 – Superficie : 0,09%

Cet habitat se trouve de la limite des plus hautes mer au contact supérieur des laisses de mer. Le substrat est généralement constitué de galets plus ou moins grossiers, parfois mélangés à des sables grossiers, plus ou moins remanié au moment des fortes marées. Il est occasionnellement baigné par les vagues au moment des très grandes marées. La végétation est caractérisée par une strate herbacée basse à moyenne, ouverte, dominée par les espèces vivaces, présentant ainsi une seule strate, et dont le recouvrement est le plus souvent faible. Parmi les espèces dominantes, il faut citer un lot de vivaces : Pourpier de mer (*Honckenya peploides*), Chou marin (*Crambe maritima*), Perce-pierre (*Crithmum maritimum*), Oseille crépue (*Rumex crispus* var. *trigranulatus*), accompagnées par quelques annuelles ou bisannuelles : Bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima*), Pavot des dunes (*Glaucium flavum*), Matricaire maritime (*Matricaria inodora* subsp. *maritima*). En raison du caractère assez instable du substrat qui peut être remanié au cours des tempêtes hivernales, cet habitat ne présente pas de dynamique particulière, mais une grande résilience. De plus, les opérations de rechargement des plages peuvent entraîner des perturbations, en rendant le substrat plus mobile.

Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

Code Natura 2000 : 1230 – Superficie : 2,84%

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers, des pelouses aérohalines*, et des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des falaises atlantiques. L'habitat élémentaire, végétation des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des contacts pelouses aérohalines-landes se développe en sommet de falaises, au niveau de la zone de contact entre les pelouses aérohalines* et les landes littorales sèches. Les conditions écologiques qui régissent la mise en place des communautés végétales caractérisant ce type d'habitat sont très contraignantes : substrat présentant un

caractère squelettique, constitué de particules organiques mêlées à des arènes* issues de l'altération de la roche mère, sécheresse estivale très marquée et accentuée par l'effet desséchant du vent et des embruns, halophilie modérée à importante dans les sites les plus exposés. Les espèces caractéristiques de ce type d'habitat sont l'Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*), l'Orpin d'Angleterre (*Sedum anglicum*), l'Orpin acre (*Sedum acre*), l'Isoète des sables (*Isoetes histrix*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata subsp. Marina*). En raison des très fortes contraintes écologiques, cet habitat regroupe des associations végétales qui correspondent à des végétations permanentes ; il ne présente donc pas de dynamique particulière. Il est en très nette régression dans les sites les plus fréquentés : la fréquentation génère un piétinement défavorable au maintien de cet habitat, à laquelle s'ajoute la destruction par remblaiements ou dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, ainsi que l'urbanisation littorale...

Roselières dunaires

Code Natura 2000 : 2195 – Superficie : 0,13%

Les Roselières correspondent aux roselières des berges d'étangs arrière-dunaires, baignées par des eaux mésotrophes, plus ou moins minéralisées et de salinité variable, saumâtre à douce, avec des fortes variations des niveaux d'eau. La végétation de type roselières denses moyennes à hautes, souvent dominées par une seule espèce de Monocotylédone, occupant les dépressions humides inondables ou se développant en ceintures plus ou moins étendues sur les berges des étangs arrière-dunaires. Quelques unes des espèces caractéristiques sont le Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus* var. *compactus*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), le Jonc maritime (*Juncus maritimus*), le Cladium (*Cladium mariscus*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), la Laïche (*Carex otrubae*).

Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques

Code Natura 2000 : 4030 – Superficie : 21,57%

Cet habitat se présente sous la forme de landes mi-hautes à hautes [(20-)30-60(-100) cm], constituées dans ces aspects typiques par des éricacées sociales (Callune vulgaire, Bruyère cendrée) en vastes peuplements denses, et plus ou moins fermées ; la Callune imprime généralement la physionomie générale (« callunaies »), mais dans les formes pionnières ou dans les secteurs armoricains, la Bruyère cendrée peut former faciès. Les espèces indicatrices de l'habitat sont la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), de l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*) et la Callune (*Calluna vulgaris*). Il s'agit de biotopes originaux et marginaux, relictuels au sein de régions d'agriculture intensive, fortement urbanisées. L'habitat est un excellent bio-indicateur* édaphique et climatique composée d'une diversité floristique réduite mais comportant de nombreuses plantes rares dans le nord-ouest de la France, certaines disparues aujourd'hui, d'une présence diverse et originale d'invertébré, incluant de nombreuses espèces inféodées aux biotopes de landes. L'habitat offre des paysages variés de landes, depuis les landes monostates jusqu'aux landes à Génévrier (indicatrices d'usages anciens), les landes à chaos gréseux et les landes à bouleaux. Il peut comporter plusieurs espèces protégées régionalement. Les principales étapes dynamiques sont caractérisées par le passage par le piquetage arbustif et/ou arboré progressif par le Bouleau verruqueux, la Bourdaine (*Frangula alnus*), les Pins (quand existent des portes-graines à proximité), surtout le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et parfois le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), aboutissant ainsi à la formation de fourrés coalescents ou de complexe préforestier de type "pré-bois" (mêlant landes, fourrés et couvert arboré) ; de là se constitueront progressivement de jeunes forêts acidiphiles à Chêne sessile (*Quercus petraea*) et hybrides associés, Bouleau verruqueux et, en fonction de la pluviosité, Hêtre commun (*Fagus sylvatica*). Depuis plus d'un demi-siècle, l'enrésinement systématique de ces landes sèches est l'une des causes majeures de leur disparition ; aujourd'hui, les deux types de landes, dans leurs aspects stabilisés et diversifiés, sont relictuels et en voie de disparition ; ils sont plus fréquents à l'état fragmentaire en contexte forestier.

Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles

Code Natura 2000 : 4010 – Superficie : 0,26%

Cet habitat naturel est composé d'une végétation basse dominée par de petits ligneux comme la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Dans les landes de Vauville, les groupements de landes tourbeuses sont situés essentiellement dans le fond des vallées en bordure des ruisseaux. Leur physionomie est typique, notamment au printemps où les inflorescences des Linaigrettes (*Eriophorum*) dominent les touradons de Molinie (*Molinia caerulea*). Les plantes caractérisant l'habitat sont la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), la Molinie (*Molinia caerulea*), la Sphaigne (*Sphagnum* sp.), le Scirpe cespiteux (*Scirpus caespitosus* ssp. *germ.*).

Tourbière haute dégradée encore susceptible de régénération

Code Natura 2000 : 7120 – Superficie : 0,14%

Il s'agit d'une tourbière acide, pauvre en éléments minéraux, avec une végétation dominée par les Sphaignes (*Sphagnum* sp.), petit végétal de la famille des mousses, sur lesquelles se développe le reste de la végétation. Par rapport à une tourbière non dégradée, la physionomie générale est dominée par un boisement clair constitué essentiellement de saules, et un envahissement par la Molinie (*Molinia caerulea*), une herbe formant de gros touradons. La végétation contient normalement comme composantes principales, des espèces typiques des tourbières hautes actives, mais l'abondance relative de ces espèces est différente. Ces tourbières résultent de perturbations (généralement d'origine anthropique) dans l'hydrologie naturelle de la masse de tourbe, conduisant à l'assèchement de leur surface et/ou au changement ou perte d'espèces. Les tourbières abritent des groupements végétaux très rares à l'échelle régionale et nationale, ainsi qu'un certain nombre d'espèces à valeur patrimoniale, comme la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégée au plan national.

Hêtraie atlantique acidiphile à Houx

Code Natura 2000 : 9120 – Superficie : 0,94%

Cet habitat est présent sur un substrat acide (altérites de roches acides, limons à silex ou anciens alluvions) des étages planitiaires à montagnards sous climat atlantique humide. Les sols sont de type brun acide, lessivés ou plus ou moins podzolisés et l'humus, de type moder ou dysmoder. Ces hêtraies présentes différentes variétés dont la hêtraie-chênaie planitiaire à collinéenne hyperatlantique à houx (*Ilex aquifolium*) et ifs (*Taxus baccata*), riches en épiphytes (Polypode, Lichens et Bryophytes).

Frênaie de ravins hyperatlantique à Scolopendre

Code Natura 2000 : 9180 – Superficie : 1,04%

Ce type d'habitat présente une aire nord-atlantique. Il occupe des ravins très encaissés, des versants abrupts (30° ou plus), exposés au nord et à l'ouest. Les sols sont installés sur des coulées colluvionnaires. Ils sont riches en éléments minéraux et très frais. L'habitat est caractérisé par une forte humidité atmosphérique. La strate arborescente est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et l'Erable champêtre (*Acer campestre*). Le Noisetier (*Corylus avellana*) et la Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*) sont aussi des espèces indicatrices de ce milieu. Les strates arbustive, herbacée et muscinale peuvent être très abondante. C'est un type d'habitat peu répandu, présent dans le nord-ouest de la France, présentant des individus de faible étendue et participant à des mosaïques de milieux du plus grand intérêt.

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Code Natura 2000 : 1304 – Estimation du nombre : une centaine d'individus

C'est le plus grand des deux représentants de la famille des Rhinolophidés en Normandie. Grandes oreilles larges et pointues, ailes larges. Pelage laineux épais, fauve grisâtre dessus, chamois dessous. Les chauves-souris de cette famille se caractérisent notamment par l'enveloppement du corps par les ailes au repos et par la présence autour des narines d'une expansion membraneuse aux replis complexes donnant à l'animal une morphologie faciale particulière ; cette feuille nasale en fer-à-cheval

joue un rôle important dans l'orientation des ultra-sons, qui sont émis par le nez. Il mesure (tête plus corps) 6 à 7 cm et pèse au plus 34 g., la longueur moyenne de l'avant-bras est d'environ 58 mm. L'envergure est de 35 à 40 cm. La gestation dure 10 à 11 semaines en moyenne. La femelle met bas un seul petit par an en été (juillet et août). Le Grand Rhinolophe fait son premier vol à 3 ou 4 semaines alors que la fin de son sevrage n'intervient qu'à deux mois. Sa longévité est en moyenne de 30 ans.

En période hivernale, de novembre à avril, le Grand Rhinolophe fréquente le plus souvent les carrières souterraines profondes mais on peut aussi le rencontrer dans de très petites cavités, pourvu que l'entrée soit de taille réduite. On l'y trouve soit isolé, soit en groupes compacts suspendus à des voûtes, toujours à l'abri des courants d'air. Parfois enfoncée dans les diaclases du plafond des grottes, jamais présente dans les fissures, tout au plus au contact avec les parois verticales, cette espèce est le plus souvent suspendue dans le vide et de ce fait relativement aisée à repérer. Le contrôle d'individus bagués a mis en évidence des déplacements n'excédant pas 30 kilomètres, d'autres individus faisant preuve d'une remarquable fidélité au gîte d'hivernage. En période estivale, on trouve les colonies de mise bas dans les combles de constructions ou en milieu souterrain ; combles d'églises, bâtiment proche de zones urbanisées, greniers de granges, carrière. L'espèce vit en petits groupes en été.

L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été et ceux d'hiver. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Son habitat privilégié est constitué des lieux boisés à proximité d'habitations ou de grottes. Le Grand Rhinolophe est, comme les autres chiroptères européens, un insectivore strict. Son régime alimentaire est principalement constitué de grands insectes volants (papillons nocturnes, coléoptères).

Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 : 1324 – Estimation du nombre : près de trois cent individus

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français ; tête et corps de 6,5 à 8 cm pour une envergure de 35 à 43 cm et un poids de 20 à 40 g. Les oreilles sont longues d'environ 2,5 à 3 cm, et larges d'environ 1 cm. Le museau, les oreilles et le patagium sont d'un brun-gris. Le pelage épais et court, est de couleur brun-gris également sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux, durant le mois de juin. La longévité est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Le Grand murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où aura lieu la reproduction. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon d'environ 10 km. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse. Le Grand murin est, comme les autres chiroptères européens, un insectivore strict. Le Grand murin a donc un comportement alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste de la faune épigée. Il semble aussi opportuniste, comme en témoigne la capture massive d'insectes volants à certaines périodes de l'année (Hannetons, Tipules, Tordeuses, Fourmis).

Le Murin émarginé (*Myotis emarginatus*)

Code Natura 2000 : 1321 – Estimation du nombre : une dizaine d'individus

Le Murin émarginé, ou Vespertilion à oreilles échancrées, est reconnaissable à sa couleur brune tirant nettement sur le roux ; on retrouve cette dominante de couleur sur le ventre, elle est caractéristique de cette espèce de *Myotis*. Chez les individus en léthargie hivernale, le pelage présente un aspect particulier : sur le dos principalement, on note des touffes de poils mouillés agglutinés. Les oreilles sont assez longues et atteignent l'extrémité du museau ; elles présentent un net décrochement sur le bord externe, dans leur moitié supérieure et de ce fait, le tragus (petit oreillon étroit et pointu situé dans l'oreille) n'est pas visible.

L'hiver, le Vespertilion à oreilles échancrées est un hôte régulier des cavités souterraines profondes. D'année en année, il fréquente les mêmes sites ; on l'y rencontre isolé mais aussi en petits essaims, le

maximum d'individus trouvés ensemble étant de 6. L'accouplement a lieu en automne et au printemps. La gestation dure en moyenne de 50 à 60 jours et la mise bas a lieu dans les greniers et les caves ; un seul jeune par an. Les naissances ont lieu à partir de juin. Le premier vol intervient à 4 semaines. Sa longévité est de 16 ans. En été, gîte dans les greniers et certaines grottes, l'espèce est également visible en compagnie de Rhinolophes à cette période. Son alimentation se compose de petits vertébrés (papillons nocturnes, moustiques, araignées...) capturés soit au vol, soit dans les branchages.

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

Code Natura 2000 : 1323 – Nombre d'individus estimé : 1

Il s'agit d'une espèce arboricole de taille moyenne (longueur d'environ 45 à 55 mm). L'envergure de l'animal atteint 290 mm. Il se caractérise également par son pelage dorsal brun pâle à roussâtre, son pelage ventral gris-clair. Il possède des oreilles longues et larges.

En hiver, cette espèce forestière hiberne dans les arbres creux ou dans le milieu souterrain comme les caves, les carrières, les grottes et les galeries de mines ayant une température comprise entre 3° et 7°. Les individus hibernent isolément, soit profondément enfoncés dans des fissures, soit accrochés librement aux voûtes ou aux parois. L'hibernation commence en octobre et finit en mars-avril ; mais on peut encore observer de nombreux individus en transit au mois de mai dans le milieu souterrain. En été, le Murin de Bechstein gîte dans les arbres creux, sous les écorces décollées des troncs, dans les trous de pics, etc. Il fréquente les forêts mixtes humides, les pinèdes, les parcs et les jardins. Il colonise facilement les nichoirs à oiseaux ou les nichoirs spéciaux pour les chiroptères. Le vol est très agile et papillonnant. Il chasse à faible hauteur, de 1 à 5 m au-dessus du sol, des papillons de nuit, des coléoptères et des moustiques qu'il peut capturer directement sur les branches. Espèce très discrète et rarement observée, sa biologie et son statut restent encore très mal connus.

Tableau de localisation des espèces de chiroptères (cf. étiquette sur la carte n°5) :

Numéro de localisation	Espèces présentes
1	Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin émarginé
2	Grand Rhinolophe, Grand Murin
3	Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein
4	Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin émarginé
5	Grand Rhinolophe, Grand Murin

Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

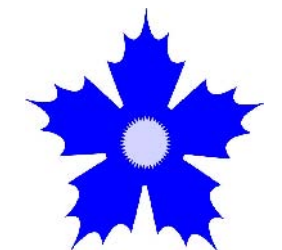
Code Natura 2000 : 1364 – Individus sporadiques

Le Phoque gris est un gros phoque au corps puissant et allongé. La taille moyenne des mâles est de 2,50 m et le poids moyen de 240 kg. La tête est en forme de "poire" avec un museau large et allongé chez les mâles, plus fin chez les femelles. Les mâles, généralement plus sombres que les femelles, sont gris foncé dessus avec des taches plus claires. Chez les femelles le contraste est inversé.

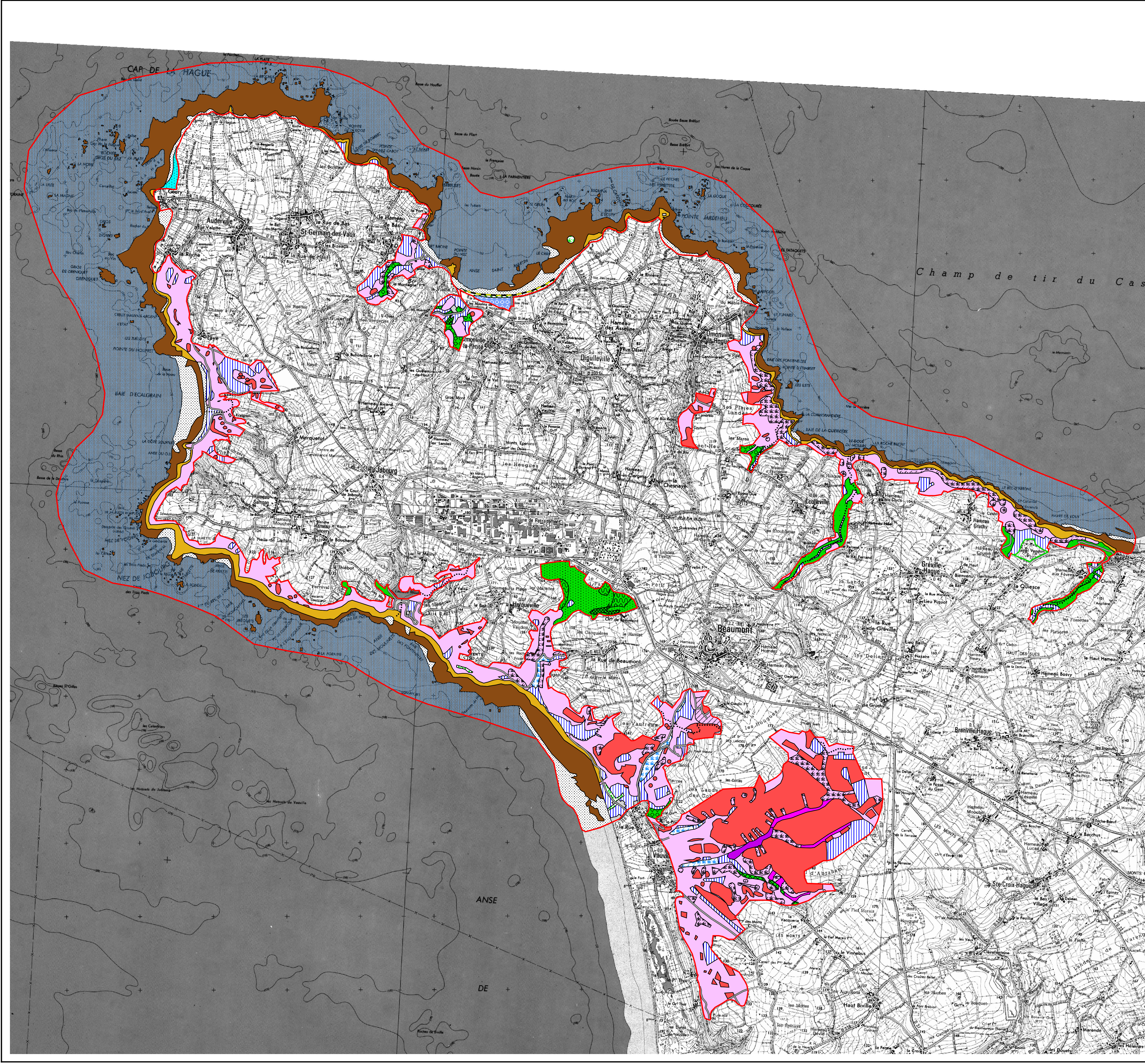
La période de la reproduction et celle des naissances varient. Elles s'étalent ainsi de septembre à décembre autour des îles britanniques et en France. L'espérance de vie des femelles est estimée à 35 ans et celle des mâles, plus courte, à 25 ans. Le Phoque gris est une espèce marine qui revient cependant à terre pour se reproduire, muer et se reposer. Il peut s'installer au sec sur une plate-forme ou alors dormir en immersion (15-20 minutes). Les sites privilégiés comme lieux de reproduction se trouvent généralement dans les îles et îlots à quelques distances de la côte. Opportuniste, le Phoque gris se nourrit essentiellement de poissons. Les petites colonies françaises, en marge de l'aire de répartition du Phoque gris confèrent à la France une responsabilité surtout en ce qui concerne le maintien de l'aire de répartition de l'espèce.



LES HABITATS NATURELS



Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres



- Périmètre
- Zone en cours de classement
- Limite communale
- Habitats de la directive :**
 - Végétation annuelle des hautes dunes littorales (1210)
 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
 - Herbier de Zostères (*Zostera* spp.) (1140)
 - Prés salés atlantiques : haut schorre (1330)
 - Récifs (1170)
 - Végétation vivace des rivages de galets (1220)
 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230)
 - Roselières dunaires (2195)
 - Landes sèches (4030) avec faciès à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et Ajonc de le Gall (*Ulex gallii*)
 - Landes sèches (4030) avec faciès à Ajonc d'europe (*Ulex europaeus*)
 - Landes humides atlantique septentrionale à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) (4010)
 - Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération) (7120)
 - Frénaies de ravins hyperatlantique à Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*) (9180)
 - Hétraies acidiphiles atlantiques à Houx (hêtraie-chênaie collinéenne à Houx) (9120)
- Habitats de la directive modifiés :**
 - Landes sèches (4030) avec faciès à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
 - Landes sèches boisées en résineux
 - Landes sèches dégradées par l'activité anthropique
- Autres habitats :**
 - Cultures (marais) et autres
 - Prairies mésophiles (fauchées et/ou pâturées)
 - Prairies humides
 - Bois de feuillus
 - Bois d'Aulnes et de Saules
 - Peupleraie
 - Résineux
 - Etang
 - Bâti
 - Routes, chemins et sentiers

0 1000 2000 Mètres

Echelle : 1/25000

Source : IGN 1/25000 - RT/CEL (03/1999)
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)

